



# PROCES VERBAL REUNION VISIOCONFERENCE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA LFP

Auteur : **Arnaud ROUGER** Date : **Mercredi 19 Mai 2021**

Libre  Interne à la LFP  Interne au service  Confidentiel

Réunion du	19/05/2021 à 10h00
Présidée par	M. Vincent LABRUNE

Présents avec voix délibérative MM. Nasser AL-KHELAÏFI, Bernard CAÏAZZO, Jean-Pierre CAILLOT, Raymond DOMENECH, Jacques-Henri EYRAUD, Loïc FERY, Alain GUERRINI, Francis GRAILLE, Sylvain KASTENDEUCH, Waldemar KITA, Olivier LAMARRE, Gervais MARTEL, Claude MICHY, François MORINIERE, Pierre-Olivier MURAT, Laurent NICOLLIN, Karl OLIVE, Oleg PETROV, Philippe PIAT, Pierre REPELLINI, Jean-Pierre RIVERE, Eric ROLLAND, Pierre WANTIEZ

Présents avec voix consultative M. Noël LE GRAËT  
M. Arnaud ROUGER

Excusés

Invités MM. Jean Michel AULAS, Victoriano MELERO

Assistent Mmes Nadjette BECHACHE, Stéphanie BOURDAIS, Marie-Hélène PATRY, Cécile HUET  
MM. Bruno BELGODERE, Philippe DIALLO, Mathieu FICOT, Jérôme BELAYGUE, Benjamin VIARD, Sébastien CAZALI, Julien GILLET



## 1. Adoption du Précédent Procès-verbal

---

Le Conseil,

Adopte le procès-verbal de la réunion du 21 avril 2021.

## 2. Format des compétitions

---

Vincent LABRUNE fait un état des réflexions en cours et témoigne de l'ambiance dans laquelle la LFP souhaite lancer les débats, sans sujet tabou.

Il assure les membres du Conseil d'administration que seul le sujet économique guide ses décisions au regard de la crise majeure que traverse le football professionnel. Ainsi 100% des axes qui sont creusés ou décisions prises vont dans le sens de la maximisation des revenus du football professionnel, de la gestion du dossier Mediapro aux aides demandées d'Etat.

Vincent LABRUNE dit vouloir présenter une recommandation car c'est une conviction et une certitude que la Ligue 1 doit passer à 18 clubs. Le rôle de la LFP est de proposer, les clubs disposeront. Il s'agirait d'une faute professionnelle de ne pas faire cette proposition pour replacer la Ligue 1 dans une perspective plus performante à moyen et long terme.

Pour ce qui concerne la Ligue 2, il rappelle que la position du Collège sera importante pour savoir si les clubs souhaitent profiter d'une réforme de la Ligue 1 pour conduire une réflexion similaire sur la Ligue 2 et qu'un format type Bundesliga pourrait être un objectif intéressant.

Vincent Labrune poursuit en rappelant que la premiumisation des droits sportifs est une tendance lourde et un sujet récurrent, dans le cadre de ses échanges avec le Président du Groupe Canal+. Vincent LABRUNE se fait, à cette occasion, le relai d'une proposition de Maxime SAADA de s'entretenir avec celles/ceux qui le souhaiteraient pour évoquer ces questions.

Arnaud ROUGER présente ensuite une synthèse des travaux menés en amont du Collège par 3 groupes de travail distincts visant à recueillir les avis des clubs de Ligue 1, des clubs de Ligue 2 et des familles représentées au Conseil d'administration de la LFP.

Après avoir fait le lien sur le contexte économique avec les interventions précédentes, il poursuit sur les enjeux sportifs d'une réforme de la Ligue 1 compte tenu des échéances à venir en termes de compétitions internationales. En effet, avec 4 dates de plus sur la phase de groupe, la réforme de l'UCL aura un impact très significatif sur la disponibilité des milieux de semaine. De même, les projets de la FIFA doivent être regardés avec attention quant à leurs conséquences sur les compétitions nationales.



Arnaud ROUGER poursuit en rappelant les dispositions statutaires applicables pour mener une telle réforme qui est de la compétence in fine de l'Assemblée Générale de la LFP puis de l'Assemblée Fédérale si les modifications de format ont un impact sur le championnat National.

Enfin, il présente les différentes solutions pour un retour à 18 clubs en Ligue 1 qui pourraient être accompagnées d'une modification du format de la Ligue 2 également.

Vincent LABRUNE indique ensuite que le Collège de Ligue 1, réuni la veille, s'est exprimé très majoritairement en faveur d'un retour de la Ligue 1 à 18 clubs tandis que le Collège de Ligue 2, réuni également le 18 mai, souhaite pouvoir échanger avec les clubs de Ligue 1 pour finaliser sa position.

Une réunion sera donc organisée en ce sens en prévision de l'Assemblée Générale du 3 juin 2021.

Vincent LABRUNE précise en effet, comme il l'a rappelé aux deux Collèges, que le changement de format est bien la première étape d'une réforme plus large qu'il faudra mener dès le début de la saison 2021/2022 afin d'avoir un championnat plus attractif pour le prochain cycle des droits TV.

Au cours des discussions, les membres du Conseil d'administration s'accordent pour dire qu'un changement du format de la Ligue 1 et/ou de la Ligue 2 ne peut s'entendre comme une fin en soi mais qu'il doit être accompagné d'une réforme globale comprenant notamment la valorisation du produit lui-même, le contrat professionnel de 5 ans, l'encadrement des effectifs, les prêts, l'arbitrage...

En complément des discussions sur le format des compétitions, le Conseil d'administration est informé de la volonté des Collèges de prévoir, corrélativement à cette réforme, un allongement de la durée du statut professionnel des clubs qui sont relégués en Championnat National.

Le Conseil

Considérant l'ensemble des consultations effectuées et des réunions de Collèges tenues,

Décide de mettre la question du format des compétitions de la LFP à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale de la LFP du 3 juin 2021.

### **3. Droits audiovisuels 2020/2024 : point d'avancement**

---

Vincent LABRUNE fait le point de ses discussions avec le Groupe Canal+ dans le cadre de la reprise des droits restitués par Mediapro.

Il informe les membres du Conseil d'administration que la question centrale reste la nécessité de trouver un opérateur qui viendrait en complément de l'offre que pourrait faire Canal+ sur des choix premium.



Compte tenu des enjeux liés à la fin de saison et de la nécessité de trouver des solutions en cas d'échec d'une commercialisation des droits restitués par Mediapro. Vincent LABRUNE détaille les raisons pour lesquelles il est important de se préparer à ce que la LFP diffuse elle-même ces droits.

Mathieu FICOT poursuit en présentant les contours de ce que pourrait être une chaîne détenue par la LFP en termes de chantier à mener à très brève échéance et concernant :

- La production de la chaîne
- Les programmes
- Les questions commerciales et juridiques
- Les enjeux de communication et de marketing
- La production des matchs

Il complète ensuite la présentation par une estimation du budget de la chaîne et de la production d'une part, et des revenus que celle-ci pourrait générer.

Enfin, Mathieu FICOT conclut cette présentation par un retroplanning très serré pour indiquer qu'il faudra que le Conseil d'administration se positionne très rapidement dans l'éventualité où la LFP serait contrainte à cette hypothèse.

Le Conseil,

Prend note des informations communiquées et valide le principe de création d'une chaîne LFP,

Dit que la décision finale devra être prise très rapidement compte tenu des échéances de fin de saison.

## 4. Questions diverses

---

### 4.1. Aide à la relégation 3<sup>ème</sup> saison pour les clubs pros du National : Proposition du Collège de Ligue

Sébastien CAZALI rappelle que suite à la suppression de l'enveloppe de 5 M€ pour les clubs de National 1 (CA du 24 février 2021), Bourg en Bresse et Quevilly percevront cette saison uniquement 258 K€ chacun versés par la LFP, alors qu'un club amateur de National 1 devrait percevoir en moyenne 380 K€ de la FFF.

Dans ces conditions, le Collège de Ligue 2 du 18 mai 2021 a proposé de remédier à cette situation inéquitable en complétant la dotation de ces clubs par un prélèvement de solidarité entre la Ligue 2 et le National 1, d'un montant global de 344 K€, sur les droits marketing de Ligue 2 à percevoir sur 2020/2021, et d'affecter 172 K€ à Bourg en Bresse et 172 K€ à Quevilly.

Sébastien CAZALI précise que le paiement de cette aide est soumis à la condition suspensive du complet paiement des sommes restant dues par Mediapro sur l'échéance du 15 juin 2021 (environ 15,5 M€).



Le Conseil,

Sur proposition du Collège de Ligue 2 rappelant que cet effort revient à une contribution de 17K€ par club de Ligue 2,

Valide la proposition du Collège de Ligue 2 sous la condition suspensive du paiement effectif de la dernière échéance des sommes restant dues par Mediapro au 15 juin 2021.

#### **4.2. Désignation des membres du collège LFP dans les trois Commissions de la DNCG**

Le Conseil,

Après avoir entendu Sébastien CAZALI rappeler les règles qui gouvernent la désignation des membres de la DNCG,

Décide de proposer au Comex de la FFF les membres composant le collège LFP au sein des trois Commissions de la DNCG (liste des membres désignés ci-annexée), et de proposer le renouvellement de Jean-Marc MICKELER au poste de Président de la Commission de contrôle des clubs professionnels.

**Vincent LABRUNE**  
Président